



4/11/11

Les fondements de notre gestion des comportements

L'école Saint Pierre reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves. Cette approche favorise et maintient un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel de l'école ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du système de soutien au comportement positif (SCP), et cela, depuis septembre 2021. Ce système est reconnu comme étant une approche réussie et ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix. Les éléments du système seront présentés explicitement aux membres du personnel et aux élèves dès le début de l'année scolaire et éventuellement aux parents lors de la rencontre prévue en septembre.

Afin de favoriser une responsabilisation progressive de l'élève, l'équipe de l'école Saint-Pierre met en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement qui développe la motivation intrinsèque. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours. Les valeurs retenues par l'équipe-école sont :

- ✓ **Respect**
- ✓ **Responsabilité**
- ✓ **Collaboration**



Droits, obligations et responsabilité de l'élève

Mes droits	Mes devoirs et responsabilité
<p>J'ai le droit de vivre dans un environnement qui assure mon bien-être et ma sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mes gestes doivent être en tout temps, sécuritaires, sans violence ni vulgarité. <input type="checkbox"/> En situation de conflit, je m'éloigne pour reprendre mon calme. Si je ne peux résoudre mon problème, je demande l'aide d'un membre du personnel. <input type="checkbox"/> Lorsque je circule à pied, je traverse aux intersections et j'obéis aux consignes du brigadier ou de la brigadière. <input type="checkbox"/> Je me présente au secrétariat si je suis en retard. <input type="checkbox"/> Lorsque je circule à pied, ou que je suis accompagné par mes parents, je me présente sur la cour à compter de 8 h 27 (matin) et 13 h 15 (midi). <input type="checkbox"/> Je marche à côté de ma bicyclette, de ma planche à roulette ou de ma trottinette lorsque je circule sur la cour et je la range aux endroits prévus à l'aide d'un cadenas. Le déplacement en patins à roues alignées est aussi interdit sur la cour. <input type="checkbox"/> Je ne grimpe pas aux arbres, ni sur les supports à vélo. <input type="checkbox"/> Je m'abstiens de tout comportement susceptible de dégrader l'environnement. <input type="checkbox"/> J'utilise les installations du parc-école de manière appropriée. <input type="checkbox"/> Durant la période hivernale, je ne lance pas de neige et je porte mon pantalon de neige et mes mitaines sur la butte. <input type="checkbox"/> Les élèves qui ne voyagent pas en autobus ou qui ne fréquentent pas le service de garde doivent quitter immédiatement la cour d'école à la fin des classes (AM et PM) pour se rendre à la maison.
<p>J'ai le droit au respect de ma personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je porte des vêtements propres, sécuritaires et appropriés tel que prescrit par l'équipe-école. <input type="checkbox"/> L'école favorise une saine alimentation; de ce fait, j'apporte des collations nutritives (bannir les friandises, la gomme à mâcher, ...). <input type="checkbox"/> Je dis non à toute forme d'intimidation exprimée directement ou indirectement y compris la cyber intimidation. <input type="checkbox"/> Je dis non à toute forme de bousculade ou de contact physique et ce même sous forme de jeu. <input type="checkbox"/> Je refuse d'utiliser toute forme de menace, chantage (taxage), intimidation, harcèlement, propos discriminatoires (sexistes ou racistes). <input type="checkbox"/> Je dénonce toute forme d'intimidation ou de violence.
<p>J'ai le droit à un enseignement et à des services de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> J'utilise le « Monsieur », « Madame » lorsque je m'adresse aux membres du personnel. <input type="checkbox"/> J'accomplis soigneusement mes travaux. <input type="checkbox"/> Je remets mes travaux et mes signatures au moment demandé. <input type="checkbox"/> J'achemine à mes parents tout document leur étant adressé et je leur demande de signer lorsque l'école l'exige.
<p>J'ai le droit à un environnement calme et stimulant qui favorise mes apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je modifie mon comportement à la demande de l'adulte. <input type="checkbox"/> J'agis selon les consignes convenues dans la classe (moment de silence, lever la main, demeurer à sa place...). <input type="checkbox"/> Je m'abstiens de tout comportement nuisant au bon déroulement du cours. <input type="checkbox"/> Je marche lors de tous mes déplacements dans l'école. Ceux-ci se font en silence. <input type="checkbox"/> Au son de la cloche, si je suis autonome, j'arrête de jouer et j'entre calmement dans l'école. Si je suis non-autonome, j'arrête de jouer et je prends rapidement mon rang en silence.

Mes droits	Mes devoirs et responsabilité
J'ai le droit d'avoir à ma disposition le matériel nécessaire au développement de mes apprentissages.	<input type="checkbox"/> Je possède tout le matériel requis pour mes cours ou activités. <input type="checkbox"/> En tout temps, je laisse à la maison des objets susceptibles de nuire à la sécurité (balles dures, baladeur, couteau...) ou qui ne sont pas compatibles avec la mission de l'école (jeux électroniques, jouets...). <input type="checkbox"/> Je prends soin de mes effets personnels et de mes livres. Note : Les coûts de remplacement ou la réparation du matériel brisé ou perdu seront aux frais du parent de l'élève concerné. <input type="checkbox"/> Je garde mon pupitre et son environnement propre.
J'ai le droit à un environnement sain et sans fumée.	<input type="checkbox"/> Il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains et dans les locaux ou les bâtiments de l'école. <input type="checkbox"/> Toute fourniture de tabac, drogue, alcool, vapoteuse incluant les allumettes et les briquets, est interdite dans l'école et sur le terrain de l'école. <input type="checkbox"/> L'usage de la cigarette électronique et de la vapoteuse est régi par les mêmes règles que celles prévues pour l'usage du tabac. Son utilisation est donc interdite dans l'école et sur le terrain de l'école.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :	<ul style="list-style-type: none"> » Éviter la provocation (violence, racisme ou sexualité); » Propreté; » Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves peu importe l'âge.
---	--

De façon générale :

- » En tout temps, je porte une tenue convenable et décente. De plus, je n'endosserai aucun vêtement et/ou bijou à caractère raciste, sexiste, discriminatoire ou prônant la violence.
- » Je dois porter des vêtements suffisamment chauds qui conviennent à la température;
- » Tout couvre-chef (casquette, chapeau, tuque...) est interdit en classe à moins d'une raison particulière et d'une autorisation spéciale;
- » En tout temps, je porte des chaussures pour circuler dans l'école.
Note : Les chaussures doivent être sécuritaires, permettant de courir et de s'amuser; Pour des raisons de sécurité, le port des sandales de plage (gougounes) est interdit. Il est permis de porter des sandales avec une courroie derrière le talon.

Lors des cours d'éducation physique, je porte :

- » Un short ou un survêtement (exemple un jogging).
- » Un chandail approprié;
- » J'apporte un chandail de rechange (pour les élèves de la 4^e à la 6^e année).
- » Des espadrilles en bon état, bien lacées.
Note : J'enlève mes bijoux (montre, boucles d'oreilles, chaîne, bague...) pour éviter les blessures.

PANTALON, SHORT OU JUPE: <ul style="list-style-type: none"> » Doit cacher les sous-vêtements; » Longueur acceptable (ne doit pas traîner par terre); » Les chaînes, pics sont interdits; » Les jupes et shorts doivent arriver à mi-cuisse. » Les jeans troués entre la taille et la mi-cuisse dont nous voyons la peau, doivent être portés avec un collant ou un legging en dessous. 	VÊTEMENTS COUVRANT LE HAUT DU CORPS : <ul style="list-style-type: none"> » Vêtement avec manches ou bretelles ; » Décolleté convenable au cou et sous les bras et le dos couvert; » Le vêtement recouvre le pantalon et la jupe (on ne doit pas voir le ventre).
--	--

Violence et intimidation

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP:

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

Caractéristiques l'intimidation:

- » **Caractère répétitif de l'acte**
- » Rapport de force inégale
- » Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard:

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto, par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP:

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence:

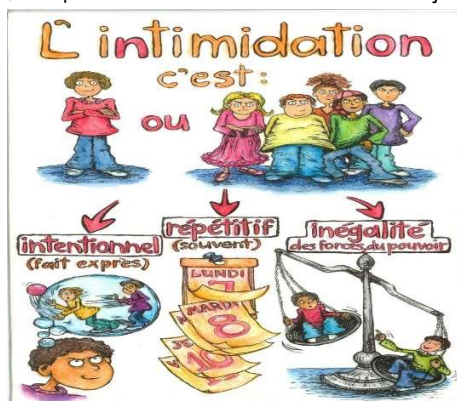
- » **Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte**
- » Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence:

Les sanctions disciplinaires, comme exemples: mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

La direction de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.

La direction de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste, suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande de la direction de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.



Les parents s'engagent à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence fait ou subi par son enfant et à appuyer toutes sanctions disciplinaires associées tel que stipulé dans le code de vie.

Droits et responsabilités des élèves et des adultes concernant l'utilisation de photos ou d'extraits vidéo sur des sites sociaux

Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire des Chênes.

Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de l'école ou du centre de services scolaire des Chênes.

En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les sanctions nécessaires seront mises en œuvre.

Nous recommandons fortement aux parents d'exercer une vigilance particulière à la maison quant aux activités des enfants sur Internet et d'intervenir si l'utilisation qui en est faite est inadéquate.

Nous vous rappelons que les enfants ne peuvent avoir de compte Facebook avant l'âge de 13 ans et que les mêmes règles s'appliquent aussi aux parents.



Droits et responsabilités des élèves et des adultes concernant la publication de photos ou d'extraits vidéo

L'école (incluant le service de garde) doit obtenir le consentement des parents pour pouvoir publier les photos et les textes qui peuvent être utilisés auprès de différents publics pour faire la promotion du Centre de services scolaire des Chênes et de nos écoles. Les formulaires sont distribués au début de l'année scolaire pour signature.

Contrat d'engagement

Identification de l'élève :

Nom : _____

Groupe : _____

Élève : Je m'engage à faire de mon mieux pour respecter le code de vie de l'école. Par ma bonne participation, je contribue à créer un climat où il fait bon vivre à l'école Saint-Pierre.

Signature de l'élève

Parents :

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école et nous nous engageons à aider notre enfant à le respecter et à appuyer l'école. En tant qu'autorité parentale, nous nous engageons à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence fait ou subi par notre enfant et à appuyer toutes les sanctions disciplinaires associées.

Signature des parents

Règles de conduite en véhicule scolaire-PRIMAIRE

Annexe 7



1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- en vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.